

(N° 180.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 10 JUILLET 1923

Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Hygiène, chargée d'examiner le Projet de Loi portant érection de la commune de Nothomb (Province de Luxembourg).

(Voir les n°s 208, 235 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 14 juin 1923.)

Présents : MM. LIGY, président; DEPAGE, LEKEU, MAHIEU, NERINCX, VAN ORMELINGEN et RYCKMANS, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

La Commission constate l'accord unanime à l'érection de cette commune, tant des autorités administrative et législative déjà consultées que des habitants intéressés. Elle vous propose l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
ALPH. RYCKMANS.

Le Président,
A. LIGY.